



Délibération 2024.12.10

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/12/24

Le 10 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : FOURRÉ Frédérique à CHABENAT Jean-Michel, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, TARTIÈRE Steeven à MAILLET Cécile, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la région de Vatan

La commune de Vatan est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIE) de la région de Vatan qui assure l'alimentation en eau potable des communes de Fontenay, Giroux, La Chapelle-Saint-Laurian, Ménétréols sous Vatan, Meunet sur Vatan, Paudy, Reboursin, St Florentin et Vatan. Le mode de gestion est la délégation de service public par affermage (DSP).

Depuis le 1er janvier 2024, le concessionnaire est la société SAUR en application d'un contrat de concession d'une durée de douze ans sur le périmètre du SIE. L'échéance du contrat est le 31 décembre 2035.

Les missions et activités du syndicat font l'objet d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS). C'est à ce titre que le rapport joint est présenté.

Sans discussion, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la région de Vatan.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
MAUCHIEN Anne